

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : LA POSTE – CONTRAT AFFRANCHIGO PREMIUM RECURRENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la proposition de contrat dénommé « Affranchigo Premium Récurrent », par laquelle La Poste s'engage à procéder, pour le compte de la Commune de La FRETTE-SUR-SEINE, à l'affranchissement de ses envois postaux,

DECIDE

DE SIGNER avec La poste le contrat « Affranchigo Premium Recurrent » dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS permettant l'affranchissement des envois postaux établi selon le devis n° D-1128008-1. Le Contrat prend effet à la date de sa signature par les deux Parties. Il est conclu pour une durée indéterminée.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 10 avril 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Paris,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250410-d-2025-21-AU
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025